



23.03.2015

PRIX DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION REMIS AUX ÉTUDIANTS EXPOSANT LEURS OEUVRES À LA GALERIE MICHEL JOURNIAC, CE SOIR, À 17H”

L'Observatoire de la liberté de création se réjouit du succès de l'action en référé des étudiants du Centre Saint-Charles de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne dont les œuvres devaient être exposées à la Galerie Michel Journiac du 10 au 20 mars 2015. Le juge des référés a constaté que la décision d'ajournement de leur exposition, à la veille du vernissage, n'est fondée sur aucun risque avéré, et qu'elle a été prise par le seul président de l'Université Paris 1 et non par la préfecture de police, qui l'a seulement assisté.

Cette décision est clairement désavouée par le juge, qui a ordonné au président de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne de ne pas faire obstacle à l'exposition prévue.

L'Observatoire félicite les étudiants qui, en prenant leurs responsabilités, ne se sont pas laissés intimider, ont été solidaires et ont obtenu que l'exposition de leurs œuvres ait lieu, du 23 au 27 mars 2015. Et puisqu'un prix doit leur être attribué par un jury de professionnels, l'Observatoire, quant à lui, leur décerne collectivement le prix de la liberté de création qui leur sera remis lors du vernissage de leur exposition.

Paris, le 23 mars 2015